

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00343

Numéro SIREN : 409 402 054

Nom ou dénomination : A2 CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000770

A2 CONCEPT

Société par actions simplifiée
Au capital de 150.000,00 euros
Siège social : Zone Artisanale des Petites Ruelles
SAINT-PIAT (Eure et Loir)

SIREN 409 402 054 RCS CHARTRES

DEPOT DES COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS PREVUS PAR LA LOI

EXERCICE SOCIAL 2018/2019, CLOS LE 30 JUIN 2019

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

TEXTE DE LA PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

TEXTE DE LA RESOLUTION ADOPTEE PAR L'A.G.O.A
DES ASSOCIES DU 31 DECEMBRE 2019

* * *
*

Le Président
Monsieur Arnaud LESOURD



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A2 CONCEPT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		ZA DES PETITES RUELLLES 28130 SAINT PIAT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 0 9 4 0 2 0 5 4 0 0 0 2 0		Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		30/06/2019	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 737	AG	2 737	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	6 936	AO		6 936
		Constructions	AP	41 847	AQ	41 847	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 048	AS	3 048	
		Autres immobilisations corporelles	AT	15 599	AU	14 454	1 145
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 500	BI		1 500
	TOTAL (II)			BJ	71 669	BK	62 087
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	93	BM		93
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 093	BW		2 093
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	117 428	BY		117 428
		Autres créances (3)	BZ	18 366	CA		18 366
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	570 784	CG		570 784
Charges constatées d'avance (3)*		CH	732	CI		732	
TOTAL (III)		CJ	709 499	CK		709 499	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	781 168	IA	62 087	719 081
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2 CONCEPT</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 150 000)	DA	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	75 542
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	54 997
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	126 187
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 020
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39 208
	Dettes fiscales et sociales	DY	213 848
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA		
	Compte régul.	EB	40 276
	TOTAL (IV)	EC	423 540
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	719 081
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	419 520	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A2 CONCEPT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 719 081 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 54 998 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/10/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

1 an

* Constructions : 10 à 50 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de -899 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de -899 euros) a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan
Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 737			2 737
Immobilisations incorporelles	2 737			2 737
- Terrains	6 936			6 936
- Constructions sur sol propre	41 847			41 847
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 049			3 049
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 252			7 252
- Matériel de transport	20 000		20 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 347			8 347
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	87 432		20 000	67 432
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 500			1 500
Immobilisations financières	1 500			1 500
ACTIF IMMOBILISE	91 669		20 000	71 669

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		20 000		20 000
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		20 000		20 000

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 737			2 737
Immobilisations incorporelles	2 737			2 737
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	41 847			41 847
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 049			3 049
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 252			7 252
- Matériel de transport	20 000		20 000	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 669	533		7 202
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	78 818	533	20 000	59 350
ACTIF IMMOBILISE	81 555	533	20 000	62 088

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 138 028 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 500		1 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	117 429	117 429	
Autres	18 367	18 367	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	732	732	
Total	138 028	136 528	1 500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Banque - Intérêts courus à recevoir	11 202
Total	11 202

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 150 000,00 euros décomposé en 6 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 419 520 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 208	39 208		
Dettes fiscales et sociales	213 848	213 848		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	126 188	126 188		
Produits constatés d'avance	40 276	40 276		
Total	419 520	419 520		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	126 188			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 126 188 euros.

Notes sur le bilan
Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 589
FNP EDF	1 800
HON.JURIDIQUES N/PARVENUS	1 620
TELECOMMUNICATIONS	18
Dettes provis. pr congés à payer	8 410
Personnel - autres charges à payer	120 000
Charges sociales s/congés à payer	4 373
Charges sociales - charges à payer	48 000
CFE	508
TAXE FONCIERE	520
FORMATION CONTINUE	563
AUT IMP ET TAXE A PAYER	186
Total	194 588

Comptes de régularisation
Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ENT MAINTENANCE	67		
CCA LEASING	665		
Total	732		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	40 276		
Total	40 276		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A2 CONCEPT

Société par actions simplifiée
Au capital de 150.000,00 euros
Siège social : Zone Artisanale des Petites Ruelles
SAINT-PIAT (Eure et Loir)

SIREN 409 402 054 RCS CHARTRES

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE SOCIAL 2018/2019 CLOTURE : LE 30 JUIN 2019

1) Proposition d'affectation de l'exercice social 2018/2019, clos le 30 juin 2019 - Projet de résolution émanant du Président :

L'Assemblée Générale, statuant sur la question de l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2019, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de CINQUANTE QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS ET SOIXANTE SEIZE CENTIMES (54.997,76 €) aux associés à titre de dividendes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale propose de prélever la somme de VINGT MILLE DEUX EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES (20.002,24 €) sur le poste « Autres réserves » et ce, afin de porter le montant global des dividendes à distribuer à la somme de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 €).

Paiement des dividendes au siège social, au plus tard le 30 mars 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que cette proposition d'affectation est parfaitement conforme à la loi et aux dispositions statutaires et que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net global	Abattement	Sans abattement
2015/2016	200 000,00 €	Sur un montant de 200 000,00 €	/
2016/2017	/	/	/
2017/2018	80.000,00 €	/	80.000,00 €

A2

2) Texte de la résolution adoptée à l'unanimité par les Associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 décembre 2019 :

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, statuant sur la question de l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 30 juin 2019, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de CINQUANTE QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT EUROS ET SOIXANTE SEIZE CENTIMES (54.997,76 €) aux associés à titre de dividendes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale propose de prélever la somme de VINGT MILLE DEUX EUROS ET VINGT QUATRE CENTIMES (20.002,24 €) sur le poste « Autres réserves » et ce, afin de porter le montant global des dividendes à distribuer à la somme de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 €).

Paiement des dividendes au siège social, au plus tard le 30 mars 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que cette proposition d'affectation est parfaitement conforme à la loi et aux dispositions statutaires et que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net global	Abattement	Sans abattement
2015/2016	200 000,00 €	Sur un montant de 200 000,00 €	/
2016/2017	/	/	/
2017/2018	80.000,00 €	/	80.000,00 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Monsieur Arnaud LESOURD

